

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2631**

commune (s) :

objet : Marché attribué à la société Primalyon - Fourniture de gaz propane et butane - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Compagnie des gaz de pétrole Primagaz

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2631**

objet : **Marché attribué à la société Primalyon - Fourniture de gaz propane et butane - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Compagnie des gaz de pétrole Primagaz**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

A compter du 1er juillet 2010, la société Primacyl, filiale à 100 % de la société Compagnie des gaz de pétrole Primagaz (CGPP - n° d'immatriculation : 542 084 454), et agissant en son nom et pour son compte, a repris l'activité "Bouteille" auparavant gérée par la société Primalyon.

Le siège social de la société Compagnie des gaz de pétrole Primagaz est situé au 4, rue Herault de Sechelles - 75017 Paris (n° Siret : 542 084 454 00579).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Compagnie des gaz de pétrole Primagaz à se substituer ainsi à la société Primalyon dans le marché communautaire dont elle est titulaire à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldé est concerné :

- marché n° 10484510 : fourniture de gaz propane et butane.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 10484510 attribué à la société Primalyon et relatif à la fourniture de gaz propane et butane au profit de la société Compagnie des gaz de pétrole Primagaz.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.